



Crédit photo :
Pexels

CHRONIQUE – NOVEMBRE 2018

MODES DE PRÉVENTION ET DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Depuis le 1^{er} janvier 2016, il est prévu par le *Code de procédure civile* que les citoyens doivent considérer les modes de prévention et de règlement des différends (ci-après : « modes PRD ») avant de s'adresser aux tribunaux. Il existe plusieurs modes PRD. Les plus connus sont, la médiation, la négociation et l'arbitrage. Nous traiterons plus précisément de la médiation et de la médiation citoyenne.

Qu'est-ce que la médiation?

La médiation est un mécanisme mis à la disposition des citoyens qui permet d'avoir recours à l'assistance d'une personne neutre et impartiale afin de faciliter la découverte de solutions à un conflit existant ou à naître. Par conséquent, la médiation aidera les personnes qui y participent, à identifier leurs besoins ainsi que leurs intérêts et à trouver des solutions qui les combleront tous.

Les avantages de la médiation :

La médiation est un processus souple qui permet de sortir du cadre juridique. Ainsi, lors d'une séance de médiation, il sera possible de trouver des solutions sur plusieurs axes comme la clientèle, l'argent, la réputation, la reconnaissance, etc. Ces solutions pourront, par la suite, être consignées dans une convention de médiation.

Par ailleurs, la médiation offre des délais et des coûts souvent moins élevés que ceux auxquels nous sommes confrontés dans le système judiciaire. Elle permet aussi d'adapter les horaires pour satisfaire toutes les parties. Enfin, elle offre un contrôle sur le résultat. De cette façon, vous avez un pouvoir de négociation à travers la médiation.

Les différents types de médiation :

Plusieurs types de médiation existent. Donc, il convient d'analyser vos besoins en fonction de votre situation afin de déterminer quel type de médiation est appropriée et vers quelle personne-ressource se tourner.

Types de médiation	Exemples de besoins comblés
Médiation familiale	<ul style="list-style-type: none">• Couple en situation de séparation;• Ex-conjoints qui veulent modifier le type de garde.
Médiation civile et commerciale	<ul style="list-style-type: none">• Non-respect d'engagement entre des parties à un contrat;• Blessures physiques pour lesquelles une réclamation pourrait être demandée.
Médiation préventive	<ul style="list-style-type: none">• Agir avant la naissance d'un conflit;• Trouver des solutions pour maintenir une belle relation d'affaires.
Médiation en droit du travail	<ul style="list-style-type: none">• S'entendre sur les conditions de cessation d'emploi;• Trouver des solutions à une problématique qui a lieu au sein d'un employeur.
Médiation citoyenne	<ul style="list-style-type: none">• Trouver des solutions à un conflit de voisinage;• Trouver des solutions entre des citoyens et un organisme.

Médiation citoyenne :

La médiation citoyenne est une initiative du milieu communautaire. Plus précisément, il s'agit d'une séance de médiation qui sera menée par deux médiateurs citoyens qui sont des membres de la collectivité qui ont reçu une formation en médiation. Le but lors d'une telle séance est de prévenir ou de gérer les conflits qui naissent dans les milieux de vie des citoyens. Il s'agit d'un service gratuit, confidentiel et accessible à tous où des valeurs de respect, de coopération, d'écoute et de communication sont mises de l'avant.

En somme, la médiation est un mode PRD qui peut s'avérer utile à plusieurs points de vue. Elle peut notamment permettre aux personnes de sauver du temps et de l'argent tout en trouvant une solution à leur situation problématique. Plusieurs types de médiation existent et ils doivent être considérés en fonction des besoins à combler.

Vous êtes désireux d'en apprendre plus sur le sujet? Vous aimeriez vous impliquer et devenir un médiateur citoyen? Venez assister à notre séance d'information juridique qui se tiendra le 23 octobre prochain à 18 heures à la salle « Polyvalente » de la Bibliothèque de Jonquière. Cette séance sera présentée par le Centre de justice de proximité du Saguenay-Lac-Saint-Jean en collaboration avec M. Tony Tapin d'Équijustice Saguenay.

Pour tout autre questionnement ou pour vous inscrire à notre séance d'information, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone au 418-412-7722 ou venir nous rencontrer en personne!



Me Jessie Tremblay

Agente à l'information juridique